

MISSION COLLECTIVE : **BÂTIR UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ**



CAHIER D'ACCOMPAGNEMENT
POUR MULTIPLIER LES SIGNATURES



Collectif pour un Québec sans pauvreté

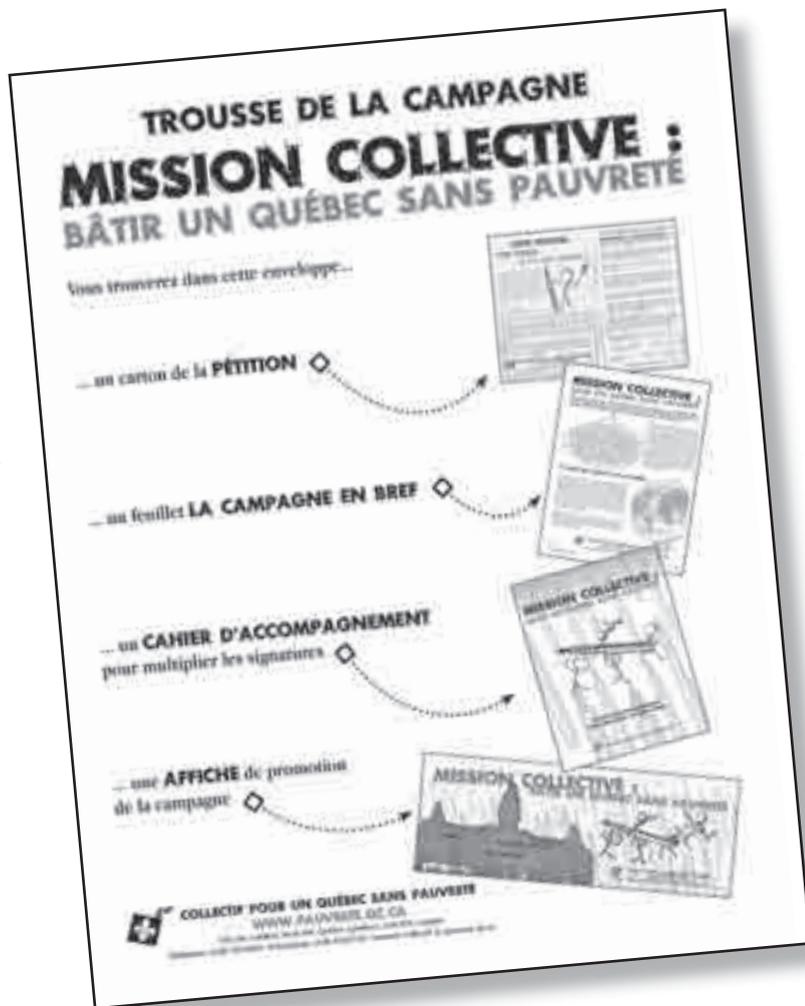
UNE TROUSSE D'ANIMATION

Ce **Cahier d'accompagnement** fait partie d'une trousse complète pour soutenir la campagne **MISSION COLLECTIVE : bâtir un Québec sans pauvreté**. Il explique l'origine de la pétition et donne les arguments pour se convaincre et en convaincre d'autres de la signer. Il donne des suggestions d'animation pour proposer à des groupes ou à des individus de signer la pétition. La dernière partie offre des informations additionnelles pour les personnes intéressées.

La trousse d'animation contient :

- Un carton de la **pétition**;
- Une **affiche** pour faire la promotion de la campagne.
- Un document-synthèse de quatre pages:
La campagne en bref;
- Le **Cahier d'accompagnement**.

Pour se procurer la trousse, il suffit de s'adresser au Collectif ou de consulter son site internet au www.pauvrete.qc.ca. Le carton de la pétition et **La campagne en bref** sont également disponibles en anglais.



La campagne **MISSION COLLECTIVE : bâtir un Québec sans pauvreté** est basée en grande partie sur l'expertise accumulée par un Carrefour de savoirs sur les besoins essentiels animé par le Collectif et par une démarche de consultation auprès du réseau du Collectif et de la population québécoise sur « Couvrir ses besoins et sortir de la pauvreté au Québec ». Les citations en bulle dans le présent cahier proviennent de cette consultation. Le Collectif remercie toutes les participantEs pour leur irremplaçable contribution.

Note sur la féminisation : nous avons utilisé la méthode du grand E pour féminiser le texte, c'est-à-dire que la marque du féminin est ajoutée en majuscules pour signifier que les termes s'appliquent à la fois aux hommes et aux femmes.

© Copyleft. Reproduction encouragée en citant la source. Collectif pour un Québec sans pauvreté, décembre 2007.



TABLE DES MATIÈRES

MISSION COLLECTIVE : UNE PÉTITION POUR BÂTIR UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ	4
Que faire avec la pétition ?	4
Signer et faire signer	5
Le chemin vers un Québec sans pauvreté	6
<i>Nous avons un but : éliminer la pauvreté</i>	6
<i>Nous avons fait du chemin...</i>	6
<i>... mais la situation ne s'est pas vraiment améliorée</i>	7
<i>Nous voulons agir, au nom des droits</i>	8
Partager la richesse	10
<i>L'impôt et les transferts : réduire les inégalités de revenus</i>	10
<i>Des services publics pour contrer la pauvreté et promouvoir l'égalité</i>	11
<i>Des remises en question</i>	11
<i>Une proposition de pacte social et fiscal</i>	12
<i>Les seuils proposés pour le pacte social et fiscal</i>	13
S'OUTILLER POUR CONVAINCRE	15
Première demande : des services publics universels de qualité	16
Deuxième demande : un salaire minimum qui permet de sortir de la pauvreté	17
Troisième demande : des protections publiques qui assurent la santé et la dignité	18
FAIRE SIGNER LA PÉTITION : DES SUGGESTIONS D'ANIMATION	21
1,2,3, GO ! Trois phrases et on signe !	21
Un déclencheur : le budget mensuel	21
Des exercices pour réfléchir sur la pauvreté et sur la richesse	22
<i>Des pistes de réflexion</i>	22
<i>Qu'est-ce que la classe moyenne ?</i>	22
Deux sketches faciles à jouer	23
<i>« Vaut mieux être riche et en santé que pauvre et malade »</i>	23
<i>« Droit de vivre menacé »</i>	24
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	25
D'autres campagnes qui ressemblent à la nôtre	25
Une démarche populaire de consultation : comment le Collectif en est arrivé à proposer ce cadre de revendication	26
A propos des situations de pauvreté, il faut savoir que... ..	28
Les quintiles : les revenus au Québec, par tranches d'un cinquième de la population	29
Quelques documents éclairants sur les enjeux de la pétition	30
Des extraits de la <i>Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale</i>	30
Les grands textes sur les droits humains : des extraits à connaître	31



MISSION COLLECTIVE : BÂTIR UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ

Le but de la campagne *MISSION COLLECTIVE : bâtir un Québec sans pauvreté* est de démontrer à l'Assemblée nationale notre volonté commune de faire du Québec une société sans pauvreté et de l'engager, au nom des droits humains, à combattre la pauvreté, ici, dès maintenant.

« C'est un beau projet de société,
augmenter le bonheur brut,
à la place du produit intérieur brut (PIB) »

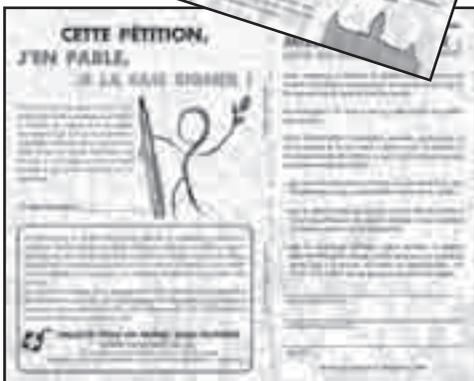
QUE FAIRE AVEC LA PÉTITION ?

La pétition se présente sur un carton en deux parties détachables. Une partie « carte postale » reproduit le texte de la pétition : chaque carte est à signer par une seule personne, qui l'achemine soit directement au Collectif, dont l'adresse apparaît au verso, soit à l'organisation par qui elle l'a eue. Sur l'autre partie, des raisons de signer et des informations sur le Collectif s'ajoutent au texte de la pétition : cette partie est à conserver comme aide-mémoire ou comme outil de sensibilisation.

La campagne a été lancée le 28 novembre 2007 et durera un an. Il est préférable de retourner les cartes au Collectif tout au long de la campagne afin qu'il puisse suivre la progression des signatures. La date limite est le 30 novembre 2008. Le Collectif acheminera ensuite à l'Assemblée nationale l'ensemble des cartes signées. Si vous voulez recevoir des nouvelles de la campagne, vous pouvez vous abonner à notre bulletin La Soupe au caillou en écrivant à collectif@pauvrete.qc.ca.

Tout le monde au Québec peut signer la pétition. Chaque personne peut aussi la diffuser auprès de son groupe, de sa famille, de ses collègues de travail. Les groupes pourront organiser des séances de signature dans des endroits publics ou encore animer des rencontres de sensibilisation.

On peut commander des cartons au Collectif. On peut aussi en imprimer à partir du site internet du Collectif www.pauvrete.qc.ca. Attention : les cartes doivent être signées à la main et non en ligne, puisque seules les signatures manuscrites peuvent être déposées en pétition à l'Assemblée nationale.



SIGNER ET FAIRE SIGNER

MISSION COLLECTIVE : BÂTIR UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ

Nous, citoyennes et citoyens du Québec, voulons avancer sur la route d'un Québec sans pauvreté, au nom des droits, afin de devenir une société riche de tout son monde.

En conséquence, de concert avec le Collectif pour un Québec sans pauvreté,

NOUS DEMANDONS

Considérant que

- des centaines de milliers d'entre nous sont privés des conditions de vie minimales nécessaires pour se réaliser et participer à la vie de la société;
- des centaines de milliers d'entre nous, en majorité des femmes, occupent des emplois si peu rémunérés que, même en travaillant à plein temps, ils et elles ne peuvent pas sortir de la pauvreté;
- nos services publics s'amoindrissent et sont de plus en plus soumis à des tarifications et conditions de participation déraisonnables.

Considérant que

- le seuil de faible revenu est fixé à 21 202 \$/an (2006) pour une personne seule;
- la mesure du panier de consommation comprenant les biens et services de base est établi à 13 267 \$/an (2007) par Statistique Canada et que le revenu garanti à une personne âgée est de 13 636 \$/an (2007);
- des services publics universels sont nécessaires pour qu'une société soit démocratique et égalitaire.

Pétition à l'Assemblée nationale du Québec MISSION COLLECTIVE : BÂTIR UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ

Nous, citoyennes et citoyens du Québec, voulons avancer sur la route d'un Québec sans pauvreté, au nom des droits, afin de devenir une société riche de tout son monde.

En conséquence, de concert avec le Collectif pour un Québec sans pauvreté,

NOUS DEMANDONS à l'Assemblée nationale, pour mettre en œuvre l'esprit de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, de veiller à ce que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour :

- que toutes les citoyennes et tous les citoyens aient accès, sans discrimination, à des services publics universels de qualité;
- que le salaire minimum soit fixé à 10,16 \$/heure (2007) et révisé annuellement afin qu'une personne seule travaillant 40 heures/semaine sorte de la pauvreté;
- que les protections publiques soient haussées et ajustées annuellement pour assurer à toute personne un revenu au moins égal à la mesure du panier de consommation, soit 13 267 \$/an (2007), afin de préserver sa santé et sa dignité.

(à compléter)

Municipalité et/ou code postal

Signature

Retourner avant le 1^{er} décembre 2008

LE CHEMIN VERS UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ

Nous avons un but : éliminer la pauvreté

C'est une pétition pour faire du Québec une société sans pauvreté.

- Cette pétition réclame des services publics universels de qualité pour toutes les personnes au Québec, quelle que soit leur condition de vie.
- Elle demande de relever le salaire minimum de façon à permettre aux travailleurs et travailleuses de sortir de la pauvreté par leur travail.
- Elle réclame de hausser les protections publiques afin d'assurer des conditions de santé et de dignité à toute personne qui n'a pas le revenu minimum suffisant.

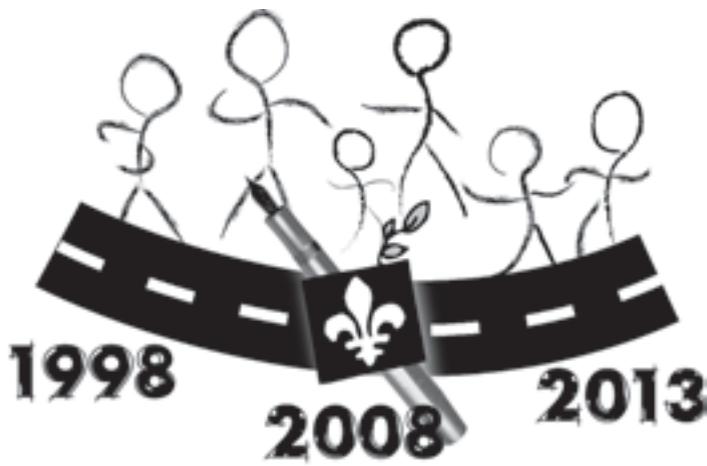
Nous avons fait du chemin...

Il y a dix ans, germait l'idée d'une loi pour l'élimination de la pauvreté au Québec. À travers le Québec, des milliers de citoyens et citoyennes se sont mis à construire une propo-

sition de loi, dans des animations où se croisaient des savoirs diversifiés : l'expertise des personnes en situation de pauvreté, qui sont les premières à savoir ce dont on parle; l'expertise citoyenne de militantEs et de personnes interpellées par les inégalités sociales et économiques; l'expertise technique de chercheurEs et de spécialistes qui ont voulu contribuer à cette action collective. Pour réclamer de l'Assemblée nationale que cette proposition soit mise en force, 215 307 personnes ont signé une pétition. Vous l'avez peut-être signée vous-même.

Le 13 décembre 2002, après une commission parlementaire et de longs débats pour amender le projet de loi présenté par le gouvernement, qui affaiblissait trop la proposition citoyenne, l'Assemblée nationale du Québec votait à l'unanimité la Loi 112, *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*.





... mais la situation ne s'est pas vraiment améliorée

Cinq ans plus tard, les QuébécoisEs constatent que le plan d'action gouvernemental qui doit mettre la loi en application n'a pas produit les fruits espérés. Une amélioration notable a été apportée à la situation des familles avec enfants, dont la pauvreté s'est atténuée grâce au soutien aux enfants et à la prime au travail. Cependant, pour beaucoup de personnes seules, la situation de pauvreté est demeurée au même niveau intolérable. Pire encore, la grande pauvreté des personnes prestataires de l'aide sociale dites sans contraintes sévères à l'emploi s'est encore aggravée, notamment à cause de la demi-indexation de leurs prestations au coût de la vie: voilà une mesure cruelle qui prétend inciter à l'emploi alors qu'elle dégrade encore la santé et les ressources des personnes. Les préjugés durent et font la vie dure aux personnes!

Il y a de plus en plus de travailleurEs pauvres : des personnes travaillant à temps partiel, dans des conditions difficiles, des personnes dont le salaire horaire est trop bas, des personnes à statut précaire, sans aucune sécurité, allant de contrat en contrat; pour elles, impossible souvent de joindre les deux bouts, impossible toujours de faire des projets à long terme.

Quant aux services publics, non seulement ils ne s'améliorent pas mais on les voit se détériorer : il devient de plus en plus difficile d'avoir un médecin de famille, les frais scolaires deviennent de plus en plus lourds même à l'école primaire, le parc de logements sociaux vieillit et

ne répond pas aux besoins grandissants, les transports en commun sont insuffisants. Les conditions d'accès ou de participation se resserrent : seuils d'âge, de revenus, nécessité de prouver le besoin, heures de service, délais d'attente, tarifs imposés, toutes ces restrictions sont surprenantes dans une société qui est censée devenir de plus en plus riche. Des acquis ou ce que l'on croyait en être, tels les soins de santé gratuits et une éducation de qualité, sont présentement remis en question; certains les considèrent comme de simples marchandises à soumettre aux supposées « lois de la libre concurrence »! Si le retour à la gratuité des médicaments pour l'ensemble des personnes à l'aide sociale est une petite victoire dans le combat pour une qualité de vie décente, que dire de toutes les personnes qui gagnent moins que la mesure du panier de consommation (13 267 \$ par année) et qui n'ont pas cette gratuité essentielle.

Pendant que l'économie du Québec continue à croître, les écarts de revenus entre personnes très riches et personnes très pauvres continuent à se creuser : le cinquième le plus riche de la population jouit d'un revenu privé 20 fois plus élevé que le cinquième le plus pauvre. La fiscalité n'empêche plus les écarts de s'agrandir.

En même temps, les tarifs d'électricité, de téléphone, de transport en commun (quand il existe), le coût de l'essence et de l'huile à chauffage augmentent, frappant intensément les personnes qui ont le plus bas revenu.

Cette situation laisse des gens dans la souffrance. Elle est intolérable et appelle à l'action.



Nous voulons agir, au nom des droits

Une telle pauvreté est une atteinte à la dignité et aux droits humains, que proclament de grands textes internationaux. Le Canada et le Québec ont signé ces documents. Ils se sont donc engagés à prendre des mesures pour assurer non seulement un niveau de vie suffisant à tous leurs résidentEs, mais encore une amélioration constante de ce niveau de vie. Ce n'est pas une question de sentiments, de bonne volonté ou de philanthropie, mais une question de droits humains, de justice et d'obligation internationale.

Les QuébécoisES se sont aussi donné des outils de respect des droits et de lutte à la pauvreté : la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne* et la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* (Loi 112).

Avec la Loi 112, le gouvernement du Québec a l'obligation particulière de tendre vers un Québec sans pauvreté. Pour ce faire, il doit se donner des plans d'action afin que le Québec devienne, d'ici 2013, une des nations industrialisées où il y a le moins de personnes pauvres.

Un premier plan d'action gouvernemental a été produit pour la période 2004-2009. Il contient des mesures positives, notamment le soutien aux enfants et la prime au travail, qui ont permis les progrès signalés plus haut. Toutefois, il est nettement insuffisant par rapport aux buts que la loi assigne. Il y contrevient même cruellement en certains cas, par exemple en planifiant la détérioration du pouvoir d'achat des personnes à l'aide sociale jugées sans contraintes à l'emploi : une demi-indexation de ces prestations, c'est couper dans le pain et l'éclairage.

« Les États parties au présent Pacte reconnaissent le droit de toute personne à un niveau de vie suffisant pour elle-même et sa famille, y compris une nourriture, un vêtement et un logement suffisants, ainsi qu'à une amélioration constante de ses conditions d'existence. Les États parties prendront des mesures appropriées pour assurer la réalisation de ce droit. » *Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), Article 11.*

« La reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde. » *Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), Préambule.*

« Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille » *Déclaration universelle des droits de l'homme, (DUDH), Article 25.*

« Toute personne dans le besoin a droit, pour elle et sa famille, à des mesures d'assistance financière et à des mesures sociales, prévues par la loi, susceptibles de lui assurer un niveau de vie décent ».
Charte québécoise des droits et libertés de la personne, Article 45.



La loi prescrit au gouvernement de fixer des cibles à atteindre pour améliorer le revenu des prestataires d'aide sociale et des travailleurs et travailleuses à plein temps ou réguliers. Ces cibles vont conditionner le deuxième plan d'action qui couvrira la période 2009-2013. On ne peut pas laisser cet enjeu important entre les mains des seuls experts ou comités spécialisés. Il faut que la population, au premier rang les personnes en situation de pauvreté elles-mêmes, s'exprime sur ces enjeux.

De 2005 à 2007, le Collectif pour un Québec sans pauvreté a mené une vaste démarche de consultation à travers le Québec en posant des questions essentielles : à quels besoins des personnes faut-il absolument répondre pour préserver la dignité et assurer la réalisation des droits humains de toutes les personnes au Québec? Comment couvrir ces besoins : par un revenu ou par des services publics? Est-il acceptable que des gens travaillent à long terme sans arriver à sortir de la pauvreté par leur travail? Quel niveau de revenu est nécessaire pour couvrir les besoins essentiels? Et pour sortir de la pauvreté? Et quelles sortes de services peuvent répondre aux besoins dans la dignité?

Les résultats de cette démarche sont brièvement rapportés dans la section «Informations complémentaires» à la fin de ce cahier. La consultation populaire a montré que les gens ont des idées sur les cibles de revenus et sur les services. Elle a permis de valider une volonté de changement. Les gens veulent qu'on agisse vigoureusement pour lutter contre la pauvreté et qu'on le dise clairement à ceux et celles qui prennent les décisions politiques au Québec.

C'est ce que nous faisons avec la présente pétition : nous donnons à l'Assemblée nationale des indications sur les cibles de revenu minimales à atteindre. Nous lui disons aussi que nous voulons des services publics universels et de qualité, car il faut à la fois un revenu et des services pour assurer des conditions de vie décentes.

Ces demandes sont des voies obligées vers un Québec sans pauvreté : elles supposent qu'on réaménage la façon de partager la richesse dans notre société, ce qui se fait à travers le pacte social et fiscal.

Un militant a bien résumé la question: « **Les droits humains comme formulés dans la DUDH (et dans le PIDESC) correspondent tous à des besoins fondamentaux de l'être humain. Nous avons donné à ces besoins-là un statut de droit, parce que nous considérons que la réponse à ces besoins relève de la responsabilité collective, à plusieurs niveaux, jusqu'au niveau de l'État et de l'ONU. Cela a comme conséquence que l'individu peut réclamer la satisfaction de ces besoins (élevés en droits) à la collectivité.** »

« Le défi : Faire la démonstration de notre capacité collective à changer les choses. »



PARTAGER LA RICHESSE

À chaque élection, comme à chaque budget d'un gouvernement, des questions se posent : doit-on baisser ou augmenter les impôts? doit-on réduire ou améliorer les programmes et les services?

La réponse à ces questions dépend de notre vision de la société. Elle dessine ce qu'on appelle le pacte social et fiscal. Un pacte, c'est un accord, une entente. Ici, il est question d'une entente qui nous rejoint toutes parce qu'elle concerne le partage de la richesse dans la population : comment aménage-t-on les revenus et les dépenses de l'État en accord avec ce qu'on veut comme société ?

Les revenus des différents paliers de gouvernement leur viennent des impôts et des taxes qu'ils perçoivent auprès des personnes et auprès des entreprises: on pense surtout à la TPS, à la TVQ, à l'impôt sur le revenu ou sur les profits, à l'impôt foncier. D'un autre côté, les gouvernements engagent des dépenses pour leur fonctionnement et pour développer des infrastructures et des services publics : par exemple les routes, l'éducation, la monnaie, les relations internationales. Les gouvernements versent aussi de l'argent aux personnes et aux entreprises : allocations, subventions, aide sous diverses formes.

L'impôt et les transferts : réduire les inégalités de revenus

Voici des éléments du pacte social et fiscal qui a cours au Québec. Les personnes payent de l'impôt sur le revenu et les entreprises en payent sur leurs profits. L'impôt est progressif, c'est-à-dire qu'on ne paye pas d'impôt sur les premiers dollars de revenu et que plus le revenu augmente, plus on en paye une partie importante en impôt; en effet, le taux d'imposition augmente progressivement avec le revenu.

Les taxes, elles, sont égales quel que soit le niveau de

revenu de la personne : par exemple, la TPS est de 6 %, que l'on gagne 5 000 \$ ou 50 000 \$/an. On dit que ces taxes sont régressives, c'est-à-dire qu'elles ne tiennent pas

compte de la progressivité des revenus : en s'appliquant également aux bas et aux hauts revenus, elles sont beaucoup plus exigeantes pour les bas revenus.

Dans l'autre sens, l'État transfère de l'argent aux personnes : pensions de vieillesse, allocations familiales, aide sociale; certains de ces paiements sont universels, égaux pour tous, comme les pensions de vieillesse; d'autres varient selon le revenu, comme le supplément de revenu garanti, l'aide sociale, les retours de TPS et de TVQ.

Des services publics pour contrer la pauvreté et promouvoir l'égalité

Le pacte social et fiscal est incomplet sans les services publics : il s'agit de tous les services que l'on considère d'intérêt public comme les services de santé, l'éducation, la distribution de l'eau ou de l'énergie. Ils permettent de faire face collectivement aux besoins des populations et d'assurer leur développement. Le coût des services est un enjeu majeur du pacte social et fiscal. Certains services publics sont gratuits, d'autres sont sujets à des tarifs qui en réduisent l'accès. Comme les taxes, les tarifs sont régressifs, c'est-à-dire égaux quel que soit le revenu et donc plus difficiles à payer quand on a un bas revenu.

Des remises en question

Beaucoup de gens prétendent que l'État n'a plus assez d'argent pour financer les services de santé, ou qu'il faut hausser les frais de scolarité à l'université; ils veulent couper dans les services publics, comme si l'État devait être rentable au même titre qu'une entreprise. Il est clair que si le gouvernement adopte cette règle de rentabilité,

Le pacte social et fiscal, c'est la façon dont l'État redistribue la richesse par le moyen de la fiscalité et des programmes sociaux.

L'impôt progressif et les paiements de transfert sont les principaux mécanismes pour atténuer les inégalités de revenus dans nos sociétés.



non seulement les services vont diminuer mais la majorité des gens ne pourront pas en assumer le coût. L'alternative de la privatisation mène aux mêmes impasses. Les personnes en situation de pauvreté seront les plus grandes perdantes, alors que leurs besoins essentiels ne sont même pas couverts.

Ces remises en question des services publics arrivent après des baisses d'impôt répétées. Depuis 2000, le gouvernement québécois (peu importe le parti au pouvoir) a fait des « cadeaux » aux contribuables, diminuant les impôts de plus de 5 milliards \$. Après avoir ainsi diminué ses revenus, il prétend qu'il ne peut plus payer les services et qu'il doit freiner les paiements de transfert.

Dans cette opération, les plus hauts revenus ont profité des plus grosses économies d'impôt; par contre, c'est la majorité de la population qui va goûter aux coupures de programmes : ça risque d'avoir un goût amer!

Tout cela alors que les écarts de revenus grandissent : depuis 15 ans, les bénéfices de la croissance économique sont allés dans les poches des plus riches, tandis que les plus pauvres ont vu leur revenu stagner et même diminuer, en raison de l'augmentation du coût de la vie et de la mondialisation qui fait pression vers le bas sur leurs salaires. Plus que jamais, les mécanismes de redistribution de l'État sont nécessaires pour pallier les inégalités croissantes dues à l'économie de compétition.



Dans une société démocratique, les services publics sont le moyen de fournir à toutes les personnes les outils indispensables pour réaliser leurs droits égaux à des conditions de vie saines et au développement de leurs capacités. Ils sont une autre voie pour créer de l'égalité entre les membres de la société et pour lutter contre la pauvreté.

L'État et les inégalités

«L'inégalité du revenu familial après impôt a augmenté dans les années 1990, atteignant un niveau plus élevé dans les années 2000. (...) Sans augmentation des transferts gouvernementaux au bénéfice des familles à faible revenu ou sans augmentation des impôts payés par les familles à revenu élevé, les augmentations de l'inégalité du revenu familial du marché continueraient à se traduire directement par des augmentations de l'inégalité du revenu familial après impôt.»

Inégalité et redistribution du revenu au Canada : 1976 à 2004, Statistique Canada, Mai 2007, p.10.



Une proposition de pacte social et fiscal

Il faut donc dire clairement ce qu'on veut. Le pacte social n'est pas un contrat écrit explicite. C'est le résultat plus ou moins satisfaisant d'un débat toujours recommencé entre des groupes sociaux qui ont des intérêts différents, des perceptions différentes de la société, des préjugés, des croyances. Finalement, c'est le gouvernement qui arbitre, qui tranche. D'où l'importance de se mobiliser et de faire pression avec des outils comme la présente pétition.

Le Collectif pour un Québec sans pauvreté propose depuis plusieurs années le pacte suivant (Figure 1), afin de jeter les bases d'un Québec sans pauvreté où les droits sont respectés. Ce pacte repose sur des choix de société.

Figure 1 : Le pacte proposé

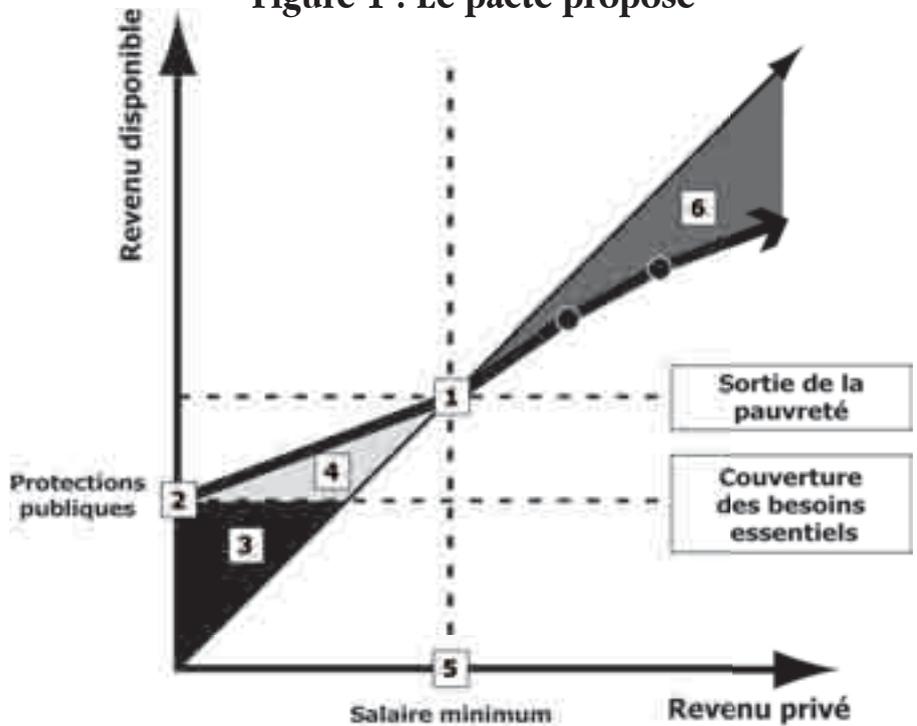


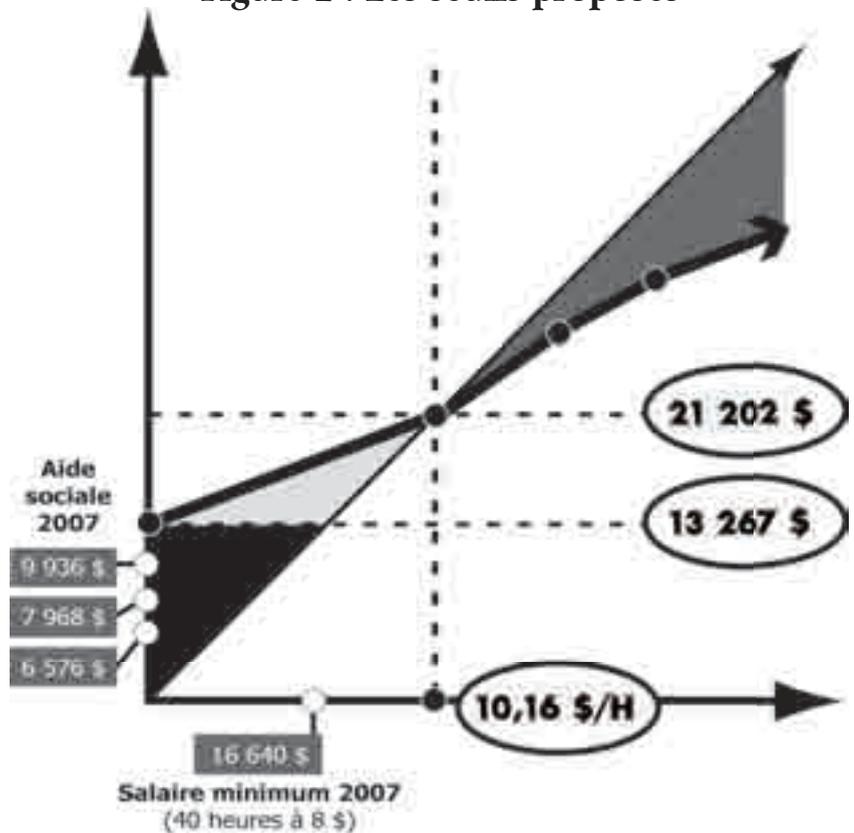
Figure 2 : Les seuils proposés

1- On commence avec un point central qu'on appelle la sortie de la pauvreté.

2- Le second point de repère est le niveau de revenu minimal pour assurer la santé et la dignité, nommé couverture des besoins essentiels.

3- Il y a un premier choix à faire : garantir à toute personne un niveau de revenu permettant de couvrir les besoins essentiels. Tant que les personnes n'atteignent pas ce seuil, l'État doit leur assurer un revenu ou combler le manque à gagner par une prestation publique.

4- Deuxième choix à faire : au-dessus du niveau de la couverture des besoins, ajouter un certain soutien au revenu gagné, tant que le seuil de sortie de la pauvreté n'est pas atteint. Ne pas faire payer d'impôt tant que ce seuil n'est pas atteint.



Note : Au 1er janvier 2008, les montants d'aide sociale passeront à 6 612 \$, 8 016 \$ et 10 056 \$. Le salaire minimum augmentera à 8,50/hre au 1er mai 2008, ce qui fait 17 680\$ en travaillant 40 heures par semaine.



5- Troisième choix : assurer que le salaire minimum permette à quelqu'unE qui travaille à plein temps de sortir de la pauvreté. L'État a le pouvoir de décréter le niveau du salaire minimum que devront payer les entreprises.

6- Quatrième choix : au-dessus du seuil de pauvreté, commencer à faire payer de l'impôt, et en faire payer une proportion de plus en plus grande du revenu à mesure que ce revenu augmente.

Les seuils proposés pour le pacte social et fiscal

La pétition met des chiffres sur les repères du pacte social et fiscal (Figure 2). Les cibles adoptées sont de 21 202 \$/an pour la sortie de la pauvreté et de 13 267 \$/an pour la couverture des besoins essentiels. Elles font suite à la consultation menée par le Collectif et sont appuyées sur des énoncés sociaux.

La proposition du Collectif situe la sortie de la pauvreté à 21 202 \$/an. C'est le seuil de faible revenu établi par Statistique Canada pour une personne seule dans une grande ville en 2006 : c'est le revenu en dessous duquel une personne est en difficulté parce qu'elle doit consacrer au logement, à la nourriture et aux vêtements une part beaucoup plus grande de son revenu que ne le fait la moyenne des personnes seules (20 % de plus). C'est dire qu'il ne reste plus grand-chose pour ce que la plupart des gens considèrent comme nécessaire à leur sécurité et à leur bien-être. Actuellement, le taux du salaire minimum ne permet qu'un revenu de 16 640 \$/an à une personne travaillant 40 heures/semaine.

La seconde cible, la couverture des besoins essentiels, est située à 13 267 \$/an dans la proposition du Collectif. C'est la mesure du panier de consommation de Statistique Canada (2007), qui comprend le coût des biens et services de stricte nécessité, à l'exclusion des médicaments et soins de santé. C'est un peu moins que le Supplément de revenu garanti qu'on assure aux personnes âgées depuis qu'on a décidé de reconnaître leur droit à une vie digne, soit 13 636 \$/an en 2007. C'est beaucoup moins que le revenu auquel en sont arrivés la plupart des personnes et des groupes qui ont fait l'exercice de budgétisation des besoins essentiels dans la consultation proposée par le Collectif pour un Québec sans pauvreté de 2005 à 2007 : cet exercice menait plutôt entre 14 000 \$ et 15 000 \$/an pour une personne seule.

Cette couverture des besoins essentiels peut être désignée comme un seuil de déficit humain, pour signifier qu'en dessous de ce repère les personnes sont « dans le rouge », étant atteintes dans leur intégrité, leur santé, leur équilibre humain. Actuellement, les prestations d'aide sociale

Le pacte social et fiscal proposé assurera :

- un revenu de base couvrant les besoins essentiels,
- un soutien au revenu jusqu'à la sortie de la pauvreté,
- un niveau de salaire minimum permettant de sortir de la pauvreté,
- un partage de la richesse des entreprises et des personnes, proportionnelle à leur capacité.

Pour que toutes les personnes vivent dans des conditions minimales de santé et de dignité, ce repère de 13 267 \$/an conduit à une hausse des protections publiques, notamment l'aide sociale et l'aide financière aux étudiantEs, pour les personnes qui ne peuvent obtenir ce revenu minimum par leurs propres moyens. Souvenons-nous qu'il s'agit du droit des personnes à des conditions de vie décentes.

Pour que le travail à temps plein permette de sortir de la pauvreté, ce repère de 21 202 \$/an entraîne un salaire minimum de 10,16 \$/heure en travaillant 40 heures par semaine. C'est la proposition du Front de défense des non-syndiquéEs ici au Québec. L'Ontario s'est donné l'objectif de 10,25 \$/heure pour 2010. Il y a une tendance à la hausse du salaire minimum à travers le Canada : l'Organisation nationale anti-pauvreté (ONAP) et le Conseil canadien de développement social s'en font les promoteurs. Plusieurs états américains vont dans le même sens.



pour les personnes jugées sans contraintes à l'emploi sont de 6576 \$/an : la moitié du coût des soins de base! Elles sont de 7 968 \$/an pour les personnes jugées avec contraintes temporaires à l'emploi et de 9 936 \$/an pour les personnes avec contraintes sévères à l'emploi.

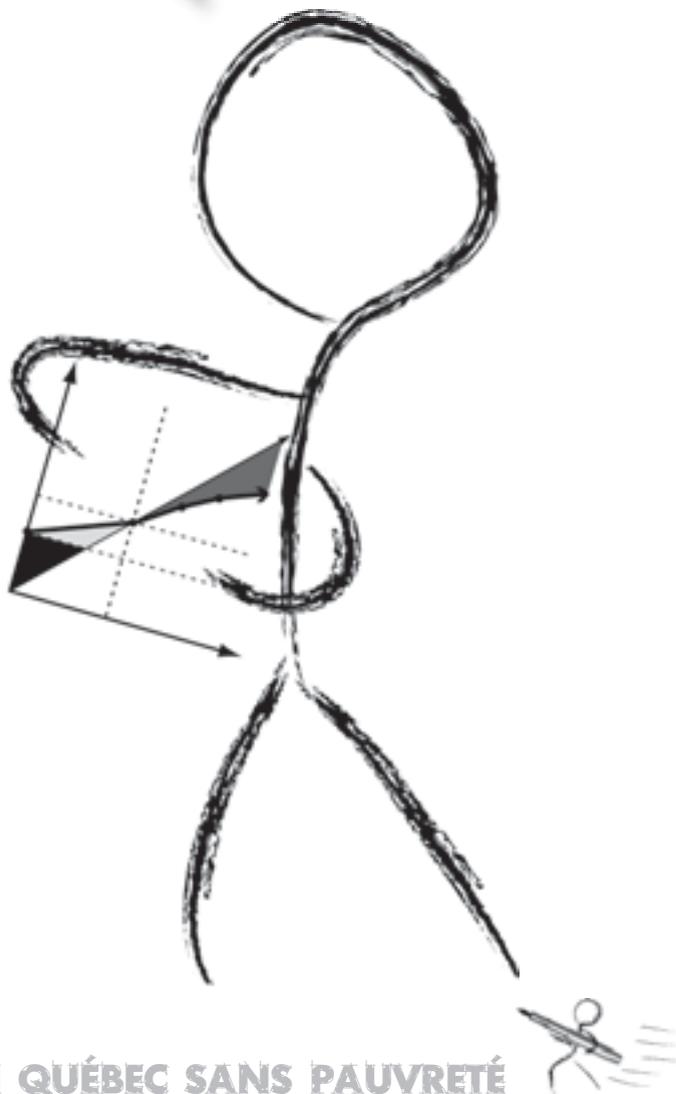
Il en coûterait environ 2,5 milliards \$/an pour accorder 13 267 \$/an à toutes les personnes qui n'ont pas ce revenu. C'est moins que le montant des impôts dont est maintenant privé l'État chaque année à la suite des réductions des dernières années.

Il faut arrêter de voir le soutien au revenu comme une dépense sociale pour le considérer comme un investissement social : il s'agit d'assurer la santé et le développement des capacités d'action de tous et toutes. A ce niveau minimal de revenu, on parle de dollar vital : en effet, chaque dollar additionnel va aux nécessités de la vie. Or un dollar vital est un dollar local, c'est-à-dire qu'aussitôt reçu, il est immédiatement réinjecté dans l'économie locale : ici, pas de fuite de capitaux, pas d'abri fiscal, pas de voyages à l'étranger, mais l'achat de biens vitaux dans les commerces de proximité, principalement le logement, l'alimentation et le vêtement. L'économie locale en est stimulée.

Ce qui n'apparaît pas sur le schéma, ce sont les services publics financés par l'État, compléments indispensables aux mesures fiscales touchant les revenus. Les services de santé et les services sociaux, l'éducation, les mesures de formation et d'insertion en emploi, les transports publics et les garderies doivent demeurer des services publics universels, accessibles à touTEs, qu'il faut protéger et même développer pour assurer les droits de touTEs. Ici aussi il s'agit d'un investissement social.

Pour simplifier la compréhension, on n'a parlé ici que des seuils pour une personne seule en milieu urbain. Il va de soi que les chiffres doivent être ajustés pour les différents types de familles et de situations. Ils doivent également être ajustés à chaque année en fonction de l'augmentation du coût de la vie.

« Ce débat est nécessaire parce qu'une société qui génère de l'exclusion sociale et économique ampute chaque citoyen et citoyenne de sa capacité de contribuer au bien-être de la collectivité. Ce modèle propose de réunir les conditions nécessaires pour soutenir les personnes en situation de pauvreté dans leur parcours afin d'assurer leur participation à la société. Par ailleurs, les priorités dans les dépenses publiques devraient tenir compte de la préoccupation de lutte à la pauvreté de la population. »



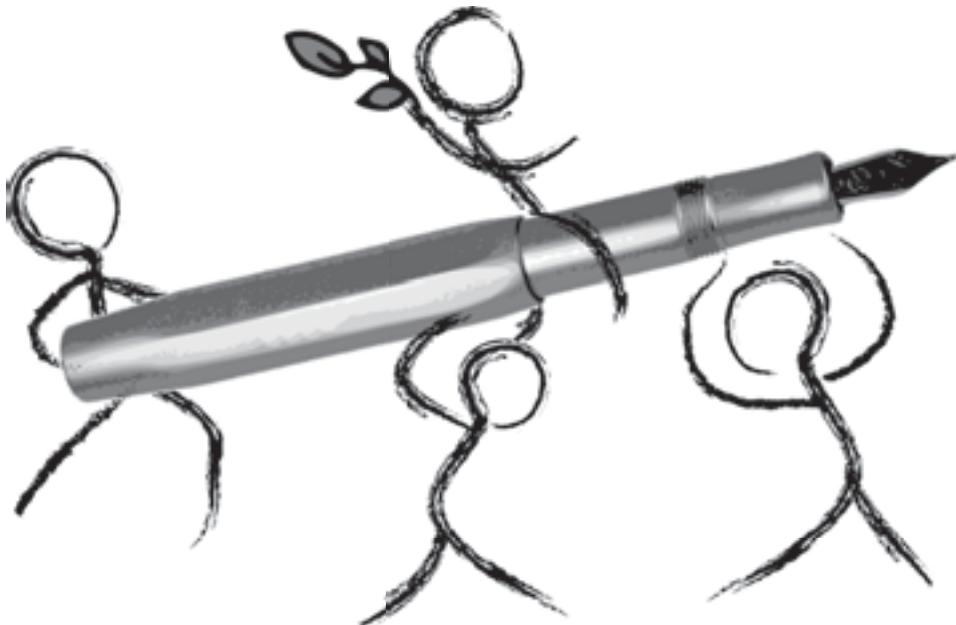
S'OUTILLER POUR CONVAINCRE

Dans cette section, les trois revendications de la pétition seront examinées et on apportera des arguments pour convaincre les gens de signer. Il faut se souvenir que les trois demandes forment un tout : elles font partie du pacte social et fiscal proposé pour réduire les inégalités et éliminer la pauvreté.

Il y a un intérêt économique et social à se doter de principes de justice et d'équité en tant que société. Investir afin de rendre possible la participation de touTEs les citoyenNEs, c'est payant. L'exclusion des personnes en situation de pauvreté prive la société de leur contribution et ajoute le fardeau de leur prise en charge. La pauvreté est le premier déterminant de la santé; c'est pourquoi accorder aux gens des conditions de vie qui leur permettent de préserver leur santé, c'est prévenir des problèmes.

Puisque les inégalités existent, on peut agir en utilisant nos moyens collectifs pour les diminuer et assurer une vie dans la dignité à touTEs. Ceci ne sera possible qu'en changeant nos mentalités, en questionnant nos idées préconçues et nos préjugés. Plusieurs estiment que les préjugés sont le principal obstacle à une véritable lutte à la pauvreté. Voici des informations qui aideront à faire cette réflexion.

« Ça veut dire être en mesure de subvenir à ses besoins de façon autonome. Ça veut dire retrouver la dignité et le sentiment de Fierté en entretenant des relations plus égalitaires avec son entourage. Ça veut dire également pouvoir retrouver la joie de vivre et être moins jugé, vivre en meilleure santé, accéder à une certaine paix intérieure. Faire preuve d'une plus grande ouverture aux autres et être en mesure d'aider et de s'entraider. »



Première demande : **DES SERVICES PUBLICS UNIVERSELS DE QUALITÉ**

Dans une stratégie de lutte à la pauvreté, les services publics occupent une place essentielle : pour accompagner efficacement un salaire minimum et des protections publiques qui ont de l'allure, les services de base ne peuvent pas être laissés aux mains des entreprises privées dont l'objectif n'est pas le bien commun, mais leur propre croissance par la rentabilité et le profit. Ils sont aussi nécessaires pour assurer la réalisation des droits humains.

Pour que les personnes puissent vivre en santé, il faut un système de santé public, universel, gratuit et orienté vers la prévention des problèmes de santé physique et mentale; faut-il rappeler ici que l'espérance de vie en bonne santé est de 10 ans moins longue dans les quartiers pauvres que dans les quartiers riches ? On sait aussi que partout où l'État n'assure pas des services de santé convenables et gratuits, la maladie est le principal facteur d'appauvrissement des personnes, et que les personnes pauvres voient leur santé se détériorer rapidement.

Pour que les personnes puissent maîtriser leur environnement, trouver de l'emploi et s'intégrer à la société, il faut un système d'éducation public et universel, incluant la formation professionnelle, l'alphabétisation et l'éducation des adultes. Pour les personnes éloignées du marché de l'emploi, des mesures intensives et gratuites d'orientation, de formation et d'intégration à l'emploi sont nécessaires. Les personnes immigrantes ont besoin d'apprendre le français. Enfin il faut éviter que les personnes se retrouvent en situation de pauvreté pendant leurs études ou pendant les années qui suivent à cause des dettes contractées durant les études. Des recherches ont montré que les hausses des frais de scolarité éloignent les personnes en situation de pauvreté des études, même avec un système de prêts et bourses.

Le logement est la dépense principale des ménages; pour les personnes à bas revenu, il représente une dépense beaucoup trop lourde qui les contraint à des privations inacceptables dans les autres besoins essentiels, notamment l'alimentation. Sans un soutien de l'État aux diffé-

rentes formes de logement social, c'est non seulement le droit au logement, mais le droit à des conditions de vie décentes qui est mis en cause. Le marché privé a fait la preuve de son incapacité à assurer un service convenable à l'ensemble de la population.

Le transport est devenu un besoin essentiel de la vie quotidienne. On ne peut plus simplement faire sa vie en marchant ! Les lieux de travail sont éloignés des lieux de résidence. La fermeture des petits commerces et services et la concentration des services dans des grandes surfaces fait qu'on est éloigné aussi bien de l'épicerie que du bureau du médecin ou de l'école. Les transports en commun sont devenus une nécessité; trop coûteux en ville, ils font défaut dans les petites localités. Là aussi, les entreprises privées ne répondent pas aux besoins des populations, et c'est une gouvernance publique qui doit prendre en main ces services. Sans transport, l'accessibilité aux services de base est impossible.

Il est difficile d'imaginer la conciliation famille-travail sans des services de garde à prix abordable ; en plus des nécessités du travail, les garderies permettent à la fois un répit aux parents, surtout pour les familles monoparentales, et une socialisation appréciable des enfants en bas âge. Les services privés sont évidemment trop onéreux pour les familles en situation de pauvreté.

Les services d'avocat sont trop coûteux pour les personnes de la classe moyenne ? Que dire des personnes en situation de pauvreté ! Les seuils d'accessibilité à l'aide juridique doivent être relevés, car il y a actuellement un déni de justice pour de trop nombreuses personnes qui ont à faire face à des poursuites ou qui sont lésées dans leur droit et n'ont pas les moyens de réclamer.

L'objection principale aux services publics est évidemment leur coût pour l'État. Comme on l'a dit dans la discussion sur le pacte social et fiscal, c'est une question de choix : l'État a les moyens, il s'en prive par les réductions d'impôt.



Deuxième demande : **UN SALAIRE MINIMUM QUI PERMET DE SORTIR DE LA PAUVRETÉ**

Le salaire minimum vise à éviter des trop bas salaires pour les travailleurs et travailleuses isolés qui n'ont pas de pouvoir de négociation devant les employeurs. Il devrait contribuer à mieux distribuer les revenus. Si on prétend que le travail est le meilleur moyen d'éviter la pauvreté, alors il devient nécessaire de fixer le salaire minimum à un niveau qui permet au moins à une personne qui travaille à temps plein de sortir de la pauvreté. Pour inciter les gens à travailler, un salaire minimum plus attrayant sera bien plus efficace que des coupures à l'aide sociale qui enfonce les gens dans un cercle vicieux de mauvaise santé et d'obstacles à l'emploi.

Pourtant, la hausse du salaire minimum soulève de nombreuses inquiétudes. Il faut les examiner.

• *Si le salaire minimum augmente, est-ce que les grandes entreprises n'iront pas s'installer ailleurs, étant donné la compétition et la mondialisation?*

La presque totalité des emplois payés au salaire minimum, soit 90%, sont dans les services, surtout les services aux personnes (commerce de détail, hôtellerie, restauration); les entreprises ne sont donc pas en compétition sur le plan mondial puisque ce sont des services de proximité; elles ne sont pas non plus en compétition entre elles puisqu'elles subissent toutes la même hausse sur le même territoire. Elles ne déménageront donc pas!

• *Est-ce que les petites entreprises et les petits commerces ne seront pas mis en faillite, incapables de payer ce salaire? Ou ne réduiront-ils pas leur personnel pour éviter les coûts de main d'œuvre?*

Plusieurs études en différents pays démontrent que la

hausse du salaire minimum n'a presque pas d'effet sur le niveau de l'emploi; l'effet négatif le plus probable est une légère diminution de l'emploi chez les jeunes de 15 à 19 ans. Chez les travailleurs adultes, il pourrait même y avoir augmentation du niveau de l'emploi!

En effet, quand les salaires sont faibles et que les conditions de travail sont précaires, les personnes s'absentent plus souvent du travail et restent moins longtemps dans le même emploi. Cela cause des coûts importants aux entreprises : il leur faut recruter, embaucher, former et

encadrer le personnel. Au contraire, une personne qui voit son revenu s'améliorer va être

plus encline à conserver son travail; son expérience dans l'entreprise va lui permettre d'être plus productive. La qualité des produits et services s'améliore.

• *Est-ce que le coût de la vie ne va pas augmenter, annulant ainsi les gains faits par les employés? Le pouvoir d'achat ne sera pas amélioré!*

Les emplois au salaire minimum représentent environ 5% de tous les emplois. L'augmentation du salaire minimum, même si elle a un effet d'entraînement sur les autres salaires peu élevés, n'aurait pas une influence marquante sur l'inflation. Le pouvoir d'achat des personnes à petits salaires sera donc réellement augmenté.

Si on parle d'augmentation du coût de la vie, il faut surtout voir que depuis 30 ans, le salaire minimum a augmenté beaucoup moins rapidement que le coût de la vie et que les salaires plus élevés; il est juste qu'il y ait un rattrapage au bas de l'échelle.

Les études sur le relèvement du salaire minimum ne signalent pas d'effet sur l'inflation.

« S'il augmente le salaire minimum, les gens sont plus intéressés à aller travailler ce qui fera plus d'argent au gouvernement et l'économie va rouler encore plus. »



Troisième demande :

DES PROTECTIONS PUBLIQUES QUI ASSURENT LA SANTÉ ET LA DIGNITÉ

Ici aussi les objections naissent souvent de l'inquiétude :

• **Le scénario des protections publiques à 13 000 \$ est-il réaliste? L'État n'a pas assez d'argent pour payer ça!**

On estime à environ 2,5 milliards \$ par année le montant additionnel nécessaire pour amener à 13 000 \$ par année le revenu de tous les Québécois et Québécoises qui sont en deçà de ce seuil. Or, aujourd'hui, les baisses d'impôt successives effectuées depuis 2000 ont produit pour l'État un manque à gagner annuel de 5 milliards \$. De plus, comme on l'a dit plus haut, ces revenus supplémentaires seraient immédiatement dépensés localement pour des nécessités vitales; la stimulation économique amenée par l'injection de ces « dollars vitaux » dans l'économie québécoise apporterait un certain retour dans les coffres de l'État.

• **Avec une protection publique à 13 000 \$, la classe moyenne ne va-t-elle pas étouffer sous les impôts! Elle est tannée de payer pour les autres!**
Au Québec (en arrondissant les chiffres), la famille « moyenne » gagne 49 000 \$ par an; cette famille reçoit 9 700 \$ en paiements de transferts et elle paye 8 600 \$ en impôts. Même si elle est au-dessus du seuil de faible revenu (qui est de 33 221 \$ pour une famille de 4 personnes dans une grande ville), elle reçoit plus d'argent des gouvernements qu'elle ne paye d'impôt. On ne peut donc pas dire qu'elle paye pour les autres! Ces chiffres proviennent du tableau dit « des quintiles », à la fin de ce cahier.

Ceux qui paient vraiment plus d'impôt qu'ils ne reçoivent de transferts sont les plus riches. Malgré cela, leur revenu après impôt continue d'augmenter plus vite que tous les autres.

Les objections les plus fortes viennent des **PRÉJUGÉS**. Ils font obstacle à une réflexion objective et à une prise de décision rationnelle sur les mesures à mettre en place pour un filet de sécurité sociale et pour un soutien à la sortie de la pauvreté.

Les préjugés portant sur les personnes en situation de pauvreté reposent sur l'idée de responsabilité individuelle. Le message transmis se résume ainsi : si les personnes en situation de pauvreté vivent des situations difficiles, c'est « de leur faute », et également « de leur faute » si elles ne s'en sortent pas. C'est même la principale raison pour verser des prestations moins élevées aux personnes jugées « sans contraintes à l'emploi ». Voici quelques exemples de préjugés ainsi que des pistes pour les combattre.

« À première vue, la proposition semble intéressante, mais comment arriver à faire accepter une telle proposition avec tous les préjugés qui persistent dans notre société? »

• « **Les B.S., ils se laissent vivre, c'est des paresseux, ils ne veulent pas travailler.** »
« **Quelqu'un qui veut vraiment s'en sortir, il peut. On a ce qu'on mérite.** » Et souvent, c'est suivi de : « **Moi, j'en connais un qui...** »

À l'aide sociale, une personne seule considérée sans contraintes à l'emploi reçoit 548 \$ par mois, 572 \$ en comptant la TVQ. Est-ce là ce qu'on appelle se laisser vivre? Ce montant ne suffit même pas pour manger à sa faim et se garder en santé! Mais surtout, les personnes assistées sociales racontent que survivre à l'aide sociale, c'est une occupation qui requiert une énergie incroyable. Chercher à se nourrir et se vêtir au moindre coût, cuisiner, courir les aubaines, faire les files d'attente à la banque alimentaire, remplir les formulaires et se présenter à son agent d'aide sociale, donner un coup de main au voisin, aller plusieurs fois à l'épicerie parce qu'on est à pied et qu'on ne peut pas transporter beaucoup de sacs à la fois... Une personne ne peut pas vraiment rester inactive dans cette situation.



Personne ne choisit de naître dans une famille en situation de pauvreté ou dans une famille en situation de richesse. Les mêmes efforts d'éducation et de travail n'apportent pas les mêmes résultats selon qu'on est dans un quartier pauvre ou dans un quartier riche. La vie est très différente selon qu'on y va avec ses propres moyens ou qu'on part avec un capital de relations sociales, de crédit bancaire, de connaissances des milieux institutionnels et d'affaires; elle est très différente selon qu'on est bien nourri et en bonne santé ou qu'on est affecté par des privations de nourriture, un logement insalubre, l'insécurité quotidienne du lendemain.

Il faut aussi regarder du côté du système économique. Ce n'est pas la bonne volonté des personnes qui est en cause, mais l'incapacité du système économique à fournir un travail à toute la population en tenant compte des réalités particulières. D'ailleurs, si on regarde le vécu des personnes, on remarque que le tiers des personnes assistées sociales occupent un petit emploi; elles en retirent un revenu de travail si peu élevé qu'elles ont droit à un supplément d'aide sociale. Accuser les gens de mauvaise volonté, c'est méconnaître les obstacles à la vie de travail, méconnaître les contextes de vie. Les personnes ont un droit strict à un niveau de vie décent, quel que soit leur statut de travail.

• **« Ils ne savent même pas faire un budget. »**
Quelqu'un peut-il donner la clef miraculeuse de la survie avec un budget de 572 \$/mois? Il faut essayer soi-même de le faire avant d'accuser les gens d'incompétence. « C'est pas parce que je suis pauvre que je dois laver mon linge à la main. » « Le câble, c'est mon accès à l'information et mon loisir. »

• **« Ils chialent le ventre plein, ils ont plein de ressources autour pour s'en sortir. »**

Oui, des friperies, des banques alimentaires, des services d'aide, de l'aide « charitable », à court terme, qui souvent est au détriment de la dignité des personnes. Un proverbe africain le résume bien: « La main qui donne est au-dessus de la main qui reçoit ». Or ce qu'on cherche, c'est une amélioration des conditions de vie dans la dignité, à long terme, qui réponde à une obligation de protection des droits et de justice sociale, non pas les miettes qui tombent de la table et qu'il faut ramasser à quatre pattes.

« La personne pauvre est limitée de tout bord et tous côtés; ce sont les personnes à faible revenu qui hypothèquent leur santé pour survivre; c'est stressant et bien souvent dégradant... »

« Il faut arrêter d'avoir peur de manquer de l'essentiel pour vivre. »

« Donner les ressources financières, humaines, matérielles pour sortir les gens de l'exclusion afin de reprendre le pouvoir sur leur vie et de réintégrer la société. »

• **« C'est tous des fraudeurs, des travailleurs au noir. »**
Également suivi de « Moi, j'en connais un qui... »
Les vérifications d'Emploi Québec détectent peu de fraudeurs. Les gens déclarent leurs revenus. Oui, on peut trouver des fraudeurs, à l'aide sociale comme à l'impôt, comme à la Bourse. Ce n'est pas une raison pour pénaliser les autres.

D'autres objections peuvent être soulevées à l'idée qu'une protection publique couvre les besoins des personnes qui ne peuvent le faire par elles-mêmes, peu importe la raison. Ces objections sont souvent alimentées par les préjugés. En voici quelques-unes, ainsi que des réponses pour les désamorcer.

• **« 13 000 \$ à rien faire, c'est trop! »**

On peut y répondre de trois façons :

1. Les personnes prestataires de l'aide sociale, les étudiantEs, les personnes âgées, contribuent de plusieurs façons à la société, même si ce n'est pas sous forme de travail rémunéré; la contribution des personnes à la société ne se limite pas à l'impôt. Les personnes qui ne



paient pas d'impôt contribuent à la richesse collective par toutes sortes d'actions et de contributions citoyennes : soin des enfants, des personnes âgées, réalisations sociales et culturelles, bénévolat. C'est ce qu'on appelle le « produit intérieur doux », une production bien réelle qui n'est pas comptabilisée dans le fameux « produit intérieur brut » parce qu'elle n'est pas rémunérée, mais qui est un apport essentiel à la bonne marche de la société.

2. Le tiers des personnes prestataires de l'aide sociale ont un travail rémunéré, mais gagnent un revenu insuffisant pour sortir de l'aide sociale.

3. On a constaté que plus les gens sont soutenus par un revenu et par des programmes, plus ils sortent de l'aide sociale. En élevant le niveau des prestations, on donne de meilleures

« Nous demandons plutôt au gouvernement d'investir massivement dans l'éducation globale des personnes afin que chacun puisse choisir LIBREMENT et devenir un citoyen responsable et utile à l'ensemble. »

« Dans une société comme la nôtre qui a les moyens de sortir les gens de la pauvreté, la pauvreté devient artificielle. Pour les gens en situation de pauvreté, c'est une sorte de violence qu'ils ressentent »

« Les préjugés contre les personnes assistées sociales rejoignent l'objectif qu'il y a actuellement dans la société du Québec... le projet social du Québec c'est un projet économique qui est pour le profit d'une catégorie de personnes et pas pour les autres. Donc, pour moi, les préjugés sont vraiment au service d'un projet beaucoup plus large et c'est pour cela qu'il est difficile de s'y attaquer. C'est comme s'il fallait remettre en question l'objectif global de notre société au Québec pour être capable de combattre ces préjugés là. C'est pour cela que la tâche est d'une envergure épouvantable. C'est comme si on disait qu'il y a du monde qui ont droit d'exploiter les autres pour leur profit et le gouvernement est à ce service là. Tous les préjugés reviennent à cela. » Marc André DENIGER, *Le B.S., mythes et réalités, Guide de conscientisation*. Conseil canadien de Développement social et Front commun des personnes assistées sociales, 1992, p. 22.

chances aux personnes de développer leurs capacités et de trouver un emploi.

• **Les pauvres, ici, sont tellement moins pauvres que les vrais pauvres des pays en voie de développement. C'est de ceux-là qu'on doit s'occuper.**

Ça ne veut pas dire que la pauvreté ici n'est pas grave. Ça dit qu'elle est absolument scandaleuse dans les pays en voie de développement. Si nous sommes insensibles à la pauvreté de nos concitoyenNES, nous

sentirons-nous vraiment concernéEs par celle des pays lointains?

Tout en disant qu'il est plus important d'aider les « vrais pauvres » des pays en voie de développement,

on se contente de .03 % du budget du Canada en aide extérieure. C'est l'équivalent de 9 \$ pour quelqu'un qui gagne 30 000 \$ par

an, de 15 \$ pour quelqu'un qui gagne 50 000 \$ par an. Soyons sérieux : tant que nous ne serons pas conscientiséEs sur la pauvreté ici, parmi nos concitoyenNES, nous ne ferons rien de plus pour les pays pauvres de la planète.

• **Il est inévitable que la pauvreté existe.**

On disait la même chose de l'esclavage il y a deux siècles; on prétendait même qu'abolir l'esclavage causerait la ruine de l'économie américaine! La pauvreté est un phénomène social. Par la privation des droits qu'elle entraîne, elle s'apparente même à l'esclavage, notamment quand on pense aux longues heures travaillées sans rémunération suffisante. On doit agir. On peut agir. « Un autre monde est possible », dont nous voulons jeter les bases, en remplaçant la compétition par la coopération, l'exclusion par la solidarité, la loi du plus fort par le respect des droits.



DES SUGGESTIONS D'ANIMATION

La pétition va se multiplier grâce à vous, grâce à tous ceux et celles qui y croiront, qui en parleront, qui en convaincront d'autres de signer ! Que vous ayez 20 minutes sur l'heure du lunch ou 2 heures avec un grand groupe en après-midi ou en soirée, voici quelques suggestions pour animer une rencontre à votre guise.

1,2,3, GO ! TROIS PHRASES ET ON SIGNE !

Au centre d'achats, au CEGEP, dans le métro : une table, l'affiche accrochée derrière vous ou bien suspendue à la table. Une pile de cartons de la pétition. Vous arrêtez les gens : « La pauvreté, ça vous dérange ? Signer pour éliminer la pauvreté, ça vous dit quelque chose ? » En trois phrases, c'est vite dit :

- Des services publics pour tout le monde, santé, éducation, garderies, transport en commun, logement social... etc.;
- Augmenter le salaire minimum pour que les travailleurEs sortent de la pauvreté;
- Donner ce qu'il faut pour que les gens arrêtent de manquer de tout à l'aide sociale ou aux études ou dans un travail précaire.

UN DÉCLENCHEUR : LE BUDGET MENSUEL

Il s'agit, pour ceux et celles qui ne connaissent pas ces réalités, de prendre conscience de l'insuffisance des revenus des personnes les plus pauvres. Cet exercice peut se faire rapidement comme une démonstration au tableau, ou bien comme un travail en petits groupes où les gens trouvent eux-mêmes les montants.

Deux façons possibles :

1. Vous prenez le montant de base de l'aide sociale, additionné de la TVQ : 572 \$/mois. Vous proposez de déduire les dépenses à partir du 1er du mois : loyer, électricité, téléphone, une épicerie, une paire d'espadrilles, le remboursement d'un prêt, 2 billets d'autobus pour aller rencontrer l'agent au bureau d'aide sociale etc. Vous soustrayez les montants à mesure. Le zéro arrive assez vite!
2. Vous demandez aux gens de nommer les besoins de base et de chiffrer la dépense mensuelle pour ces besoins.

Vous comparez les résultats avec les repères proposés par la pétition pour une personne seule : 13 267 \$/an (ou 1 105 \$/mois) pour les biens et services de stricte nécessité, 21 202 \$ (ou 1 767 \$/mois) pour assurer un minimum de bien-être et de sécurité. Pour une famille de 4 personnes, les montants sont multipliés par deux : 2 210 \$ et 3534 \$/mois.



DES EXERCICES POUR RÉFLÉCHIR SUR LA PAUVRETÉ ET SUR LA RICHESSE

Des pistes de réflexion

Avons-nous quelque chose à dire sur nos richesses personnelles et collectives? Qu'est-ce que la richesse, qu'est-ce que la pauvreté? Comment ma richesse ou ma pauvreté se conjuguent-elles avec la richesse ou la pauvreté collective? Voici quelques questions pour un échange en groupe :

- En quoi, de quoi suis-je riche?
- En quoi, de quoi suis-je pauvre?
- En quoi je contribue à la société?

Les questions deviennent plus difficiles lorsqu'on les pose en termes d'inégalités. La pauvreté ne devient-elle pas plus odieuse à vivre quand la richesse s'affiche à tous les coins de rues? Presque tout le monde affirme se serrer la ceinture, mais les ceintures n'ont-elles pas des dimensions bien différentes selon qu'on est riche, de classe moyenne ou pauvre?

Qu'est-ce que la classe moyenne ?

Qui est dans la classe moyenne? Qui est pauvre, qui est riche? Nous vous proposons deux outils.

D'abord un simple clic pour voir votre position sur l'échelle des revenus. Un site internet (en anglais seulement, mais de consultation facile) vous permet de savoir à quel pourcentage de la population canadienne vous vous situez en fonction de votre revenu et du nombre de personnes dans votre foyer : www.growinggap.ca/percentiles . Comme le Québec est un peu moins riche que la moyenne canadienne, votre pourcentage sera sous-estimé : par exemple, si vous êtes à 60% de votre catégorie pour le Canada, vous seriez plutôt à 63 ou 64% pour le Québec.

Et puis, en page 29, le tableau des quintiles de revenus au Québec, c'est-à-dire des tranches d'un cinquième de la population : les 20% les plus pauvres, les 20% suivants, ainsi de suite jusqu'aux 20% les plus riches. Vous pourrez y comparer les revenus de source privée, les revenus de transfert reçus des gouvernements (pensions de vieillesse, allocations familiales, assurance-emploi, aide sociale, régie des rentes, etc.), l'addition des deux donnant le revenu total. L'impôt payé est soustrait du revenu total pour obtenir le revenu disponible, c'est-à-dire le revenu après impôt (Noter que la définition des termes est différente de celle des formulaires d'impôt).

DEUX SKETCHES FACILES À JOUER

Pour sensibiliser à la situation de pauvreté et révéler les préjugés, voici deux sketches. Vous pouvez les jouer devant le groupe, ou demander à deux participantEs de tenir les rôles. On peut aussi les faire sous forme de théâtre-forum, les personnes venant prendre le rôle de la personne en situation de pauvreté (Caroline, Isabelle) pour répondre aux préjugés de l'autre.

Les sketches sont imprimés en caractères plus gros et placés en recto verso sur une feuille pour être plus faciles à lire.



« Vaut mieux être riche et en santé que pauvre et malade »



- Thérèse** - Bonjour, Caroline, ça va?
- Caroline** - Non, vraiment pas! J'ai une mauvaise grippe qui veut pas me lâcher. Ça fait deux semaines que ça dure.
- Thérèse** - Mais va t'acheter du Néo-citran et un bon sirop Benylin. Des Tylenol aussi. Ça pourrait pas te faire de tort. Avec ça, ta grippe va s'en aller en criant « ciseaux »!
- Caroline** - Oui, mais Thérèse, c'est que ces médicaments-là sont pas prescrits, j'peux pas me les payer!
- Thérèse** - Qu'esse tu fais avec ton argent? Tu travailles si je me trompe pas?!
- Caroline** - Je te ferais remarquer que je gagne en moyenne 400 \$/mois, sur appel, et que c'est pas un travail régulier; j'chus même pas sortie de l'aide sociale avec ça. Toi, tu gagnes dans les 60 000 \$/année, tu peux pas comprendre.
- Thérèse** - Ben oui, j'comprends! J'comprends que tu sais pas budgéter. Je suppose que tu t'payes le câble, pis une ou deux sorties au restaurant dans le mois; tu dois être trop fière pour aller chercher du linge à la Saint-Vincent-de-Paul; pis tu dois te bourrer de chips pis de bière. Pas surprenant que tu sois malade! En plus, si t'es encore sur l'aide sociale, ça veut dire que c'est mes impôts qui te font vivre! Alors, viens pas te plaindre, ça serait surtout à moi de le faire!
- Caroline** - Tu crois peut-être que t'as plus le droit de consommer que moi parce que tu payes des impôts, parce que t'es une « contribuable »? Laisse-moi te dire une bonne chose : si tu m'avais pas pour garder tes enfants quand t'es mal prise, qu'esse tu f'rais? Si t'avais pas du monde comme moi dans les groupes communautaires pour défendre **nos** droits et **tes** droits aux services de santé publics, où tu penses que tu t'en irais? Si t'es une « contribuable financière », moi, j'suis une « contribuable sociale » aussi utile à la société que tu peux l'être, sinon plus. Alors, fous-moi la paix avec tes préjugés!



« Travailler... et rester pauvre »



- Isabelle** - Bonjour, Claude.
- Claude** - Ah, bonjour, Isabelle. Ça va?
- Isabelle** - Pas si mal. Sauf, que ces temps-ci, j'trouve ça pas mal dur d'arriver à boucler mon budget.
- Claude** - Comment ça? Y me semble que tu travailles depuis quèque temps, non?
- Isabelle** - Oui, mais j'arrive pas. On dirait que c'est pire que quand j'étais sur l'aide sociale, même si là non plus j'arrivais pas à couvrir mes besoins de base.
- Claude** - Ah! Arrête donc de te plaindre. L'an dernier tu te lamentais que t'étais sur l'aide sociale et que t'arrivais pas à te nourrir et à te loger décemment. Cette année tu travailles pis tu chiâles encore!
- Isabelle** - J'ai pas raison de chiâler?! Même si j'travaille 40 heures/semaine, j'arrive pas à être moins pauvre. Y m'font rire les politiciens quand y disent qu'y suffit de travailler pour devenir riche! Avec toutes les hausses qui arrêtent pas : loyer, électricité, transport... comment tu veux que j'arrive à m'en sortir avec juste 16 000 \$ par année? En plus, y cessent pas de parler de nous charger de quoi pour se faire soigner; même les services de santé seront pus gratuits. Y'a pourtant assez de mes dettes d'études sans que j'm'endette pour me faire soigner! Avec ça, tu crois pas que j'ai le droit de chialer?! Autant dire que comme pauvre, j'ai pus le droit de vivre ni même de respirer.
- Claude** - C'est vrai qu'avec 16 000 \$ par année t'es pas sortie de la pauvreté. C'est comment déjà le seuil de faible revenu de Statistique Canada? 21 000 \$ et quelque? Pis si j'me trompe pas tu paies de l'impôt aussi sur ton 16 000 \$? Tu sais quoi? J'pense que ça vaudrait la peine que tu te joignes à la nouvelle campagne du Collectif pour un Québec sans pauvreté. Y parlent de ça, eux, d'avoir au moins le seuil de faible revenu pour sortir de la pauvreté, et pas d'impôt avant que t'en sois sortie. Ils appellent ça le nouveau pacte social et fiscal. Tu devrais les contacter.
- Isabelle** - Merci pour le tuyau. Ça me dit qu'y est possible de faire quelque chose pour améliorer mes conditions de vie. À plus. Salut!



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

D'AUTRES CAMPAGNES QUI RESSEMBLENT À LA NÔTRE

La pétition que vous avez entre les mains est globale : elle présente les gestes fondamentaux qu'il faut poser dans la visée d'un Québec sans pauvreté. D'autres pétitions circulent, d'autres organismes mènent des campagnes qui s'apparentent à la nôtre ou visent des questions plus particulières. On voit qu'il y a une convergence dans la lutte à la pauvreté au Québec. En participant à ces actions, en signant ces pétitions, vous posez un geste citoyen et responsable pour une société plus juste et respectueuse des droits de toutes les personnes qui la composent.

Voici quelques pétitions et campagnes qui occupent la scène populaire, au moment où nous écrivons ce cahier, en décembre 2007:

Stop appauvrissement, urgence indexation : une campagne annuelle de fax du Front commun des personnes assistées sociales du Québec pour exiger l'indexation complète des prestations à l'aide sociale, le rattrapage des demi-indexations des trois dernières années et la mise en place d'un véritable barème plancher à l'aide sociale. Site internet : www.fcpcasq.qc.ca

Pétition pour l'augmentation du salaire minimum : une pétition du Front de défense des non syndiqués pour hausser le salaire minimum à un taux qui permette à une personne seule travaillant à temps plein de sortir de la pauvreté, soit 10,16 \$/heure. Site internet : www.aubasdelechelle.ca/promo_front.html

Sortir de la pauvreté : un choix de société! : une campagne d'action de la Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes, du 17 octobre 2007 au 1er mai 2008, pour garantir l'autonomie économique des femmes. Revendications mises de l'avant : la hausse du salaire minimum, la pleine indexation des prestations d'aide sociale, la gratuité des médicaments pour toutes les personnes qui ont moins de 12 000 \$ de revenu par année, l'arrêt de la prise en compte des pensions alimentaires pour enfants dans le calcul de l'aide sociale et de l'aide financière aux étudiantEs. Site internet : www.ffq.qc.ca/actions/17-octobre-2007/17-octobre-2007.html

Pétition pour l'arrêt immédiat du détournement des pensions alimentaires : pilotée par la Coalition pour l'arrêt du détournement des pensions alimentaires pour enfants, cette pétition réclame que les montants de pensions alimentaires versés pour les besoins des enfants ne soient plus considérés comme des revenus par l'aide sociale, les HLM, l'aide financière aux études et l'aide juridique. Elle circule de septembre 2007 au 1er février 2008. Site internet : www.fafmrq.org/federation/2007/12/qubec-dtourne-4.html#more

Campagne pour une augmentation des seuils d'admissibilité à l'aide juridique : menée par la Coalition pour l'accès à l'aide juridique, cette campagne d'action vise à redonner un accès à la justice à des centaines de milliers de personnes qui en sont privées par le maintien des seuils d'admissibilité à des niveaux trop bas et par l'exigence de contributions qu'elles sont incapables de payer. La demande principale est qu'une personne seule, travaillant au salaire minimum (40h/semaine) soit admissible à l'aide juridique gratuitement. Site internet : www.servicesjuridiques.org

Pour ce qui concerne le logement, le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ), mène une ***campagne pour un code provincial du logement***, assurant la salubrité des



logements dans toutes les municipalités du Québec, plusieurs n'ayant aucune réglementation à cet égard. Site internet : www.rclalq.qc.ca

Et ça bouge en bien d'autres milieux, notamment chez les syndicats, préoccupés des coupes et des coups dans les services publics, qui menacent les acquis notamment en santé mais aussi en éducation et dans les services sociaux. La Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) propose une pétition pour le maintien et le développement du régime public de santé, l'accès universel et gratuit aux soins médicaux requis et l'arrêt de la privatisation croissante du système de santé : **Réanimons un système public de santé qui opère**. Site internet www.ftq.qc.ca. Pour sa part, la Confédération des syndicats nationaux

(CSN) recueille des signatures sur une pétition en ligne : **Le public, c'est la santé pour tout le monde !** Site internet : www.csn.qc.ca. Le Secrétariat intersyndical des services publics, qui regroupe cinq centrales syndicales, mène aussi une campagne en faveur du système public de santé : **Le système de santé public, j'y crois !** Site internet : www.fiqsante.qc.ca/

D'autres pétitions et campagnes verront probablement le jour pendant toute l'année où la présente pétition circulera. Ça fait beaucoup? Oui : cela montre l'énergie commune qui monte, dans une population qui n'accepte plus que la pauvreté et la précarité soient le lot d'une partie croissante de la population pendant qu'une minorité accapare l'enrichissement collectif.



UNE DÉMARCHE POPULAIRE DE CONSULTATION

Comment le Collectif en est arrivé à proposer ce cadre de revendication

« Couvrir les besoins et sortir de la pauvreté : une démarche citoyenne » est une vaste consultation populaire sur la couverture des besoins et la sortie de la pauvreté qui a été menée par le Collectif pour un Québec sans pauvreté de 2005 à 2007 partout au Québec. Cette consultation a fait appel à l'expertise des personnes en situation de pauvreté tout au long de sa réalisation. Voici un aperçu de ce que ces gens ont dit.

Couvrir les besoins, sortir de la pauvreté

Lorsqu'on s'interroge sur la couverture des besoins, sur la sortie de la pauvreté et sur la différence entre les deux, on se rend compte que les besoins sont tous reliés entre eux et qu'ils ne se classent pas par ordre de priorité : qu'ils soient reliés aux conditions matérielles, à la dignité ou à ce qui donne un sens à l'existence, ils sont tout aussi importants les uns que les autres.

Les besoins essentiels identifiés dépassent largement « se nourrir, se vêtir, se loger ». On y retrouve la possibilité de communiquer avec les autres, de faire partie de la société, de se transporter, de se divertir. Il y a aussi la sécurité et le besoin de bien dormir.

Ne faire que couvrir ses besoins, c'est vivre au jour le jour, en répondant tant bien que mal à ses besoins physiques, psychologiques et sociaux. Vivre la pauvreté, c'est en être constamment préoccupé. C'est consacrer beaucoup de temps et d'énergie à résoudre la gestion du quotidien.

Sortir de la pauvreté, par contre, c'est vivre le présent sans angoisse. Il est question de choix et de dignité : il s'agit de retrouver un pouvoir sur sa vie. La différence entre couvrir ses besoins et sortir de la pauvreté, c'est une ouverture sur l'avenir, une ouverture sur l'autre.



Le modèle de couverture publique

Une couverture publique, c'est ce qui permet à toutes les personnes d'avoir un minimum de besoins couverts par la société, lorsqu'elles ne peuvent se les garantir elles-mêmes. Le Collectif propose un modèle qui distingue ce qui devrait être couvert par une garantie de revenu et ce qui devrait être couvert par une garantie de services. Cette

couverture prévoit aussi d'inclure une part pour les imprévus et une part de rêve. La part de rêve, c'est ce qui fait que la vie est plus douce et, pour les personnes en situation de pauvreté, c'est souvent simple : un billet d'autobus pour aller voir sa famille, par exemple. Conformément à l'usage en cours à l'aide sociale, la proposition maintient une couverture distincte pour des besoins spéciaux, comme un déménagement ou des funérailles. Ce modèle suggère également d'en finir avec des prestations différentes selon l'aptitude au travail, car les besoins de base sont les mêmes pour toutes les personnes; il prévoit plutôt des compensations pour les frais supplémentaires requis par des limitations fonctionnelles, lorsqu'il y a lieu.

Interrogés afin de savoir comment les besoins identifiés devaient être couverts, c'est-à-dire quel est le modèle de couverture publique désiré, les gens se sont dits d'accord avec le modèle proposé. Cependant, il y a des réticences

à propos de la « part de rêve » ainsi que d'un montant pour l'épargne dans la prestation d'aide sociale. La nécessité d'une garantie de services assortie à une garantie de revenu est ressortie très fortement : on parle de services publics universels qui assurent la dignité. Les soins de santé élargis, le transport en commun, l'éducation, la formation à l'emploi sont des préoccupations majeures. Un montant entre 14 000 et 15 000 \$ semble être un

minimum pour vivre dignement au Québec. Il ne faut pas oublier de tenir compte d'une indexation au niveau du coût de la vie, et on insiste sur l'importance de maintenir et d'améliorer les services publics afin d'avoir une qualité de vie avec les montants établis dans le cadre de l'exercice.

« Nous sommes vraiment loin de la réalité. Nous avons encore beaucoup à faire pour que ceci devienne réalité. Est-ce que le gouvernement peut faire rouler autant d'argent... le Québec est déjà endetté... et les Québécois paient déjà assez de taxes. »

« Réduit le stress, réduit les coûts de santé, moins de maladies mentales, moins de violence. »

Enfin, les gens étaient invités à se prononcer sur un scénario de montants : 12 000 \$ par an pour qu'une personne seule puisse couvrir ses besoins, 20 000 \$ par an pour qu'une personne seule puisse sortir de la pauvreté, et un salaire de 10 \$ de l'heure à 40 h semaines, pour que le travail permette de sortir de la pauvreté. On a compilé 3670 votes et ils sont massivement en faveur du scénario. Le message est clair : c'est un minimum incontournable.

Ces chiffres de 12 000 \$, 20 000 \$ et 10 \$ ont été mis en consultation sur la base des données de 2004. Les chiffres retenus pour la pétition tiennent compte de la hausse du coût de la vie et des données de 2006-2007, ce qui explique les différences entre les montants.



A PROPOS DES SITUATIONS DE PAUVRETÉ

Il faut savoir que...

...la mesure du panier de consommation de Statistique Canada, qui comprend le coût des biens et services de stricte nécessité, à l'exclusion des médicaments et soins de santé, est de 13 267 \$/an en 2007.

...le seuil de faible revenu avant impôt pour une personne seule dans une grande ville en 2006 est de 21 202 \$.

...au Québec, en 2005, la moitié des personnes seules ont moins de 20 000 \$ de revenu disponible et la moitié des familles ont moins de 50 000 \$.

...la pauvreté est le principal déterminant de la santé. Et la santé est une condition d'accès au marché du travail!

...les prestataires d'aide sociale jugés sans contraintes à l'emploi doivent vivre avec 572 \$ par mois, 6864 \$ par an, ce qui inclut la prestation d'aide sociale (548 \$) et le remboursement de la TVQ (24 \$). C'est seulement la moitié de la mesure du panier de consommation, qui ne compte pourtant que les besoins essentiels.

...une personne à l'aide sociale a le droit de gagner 200 \$ par mois sans pénalité. Au-delà de 200 \$, sa prestation mensuelle est coupée, dollar pour dollar.

...la prestation d'aide sociale de base a perdu plus de 30 % de sa valeur depuis 1985. Si le pouvoir d'achat de 1985 avait été maintenu, la prestation devrait se chiffrer aujourd'hui à 782 \$ par mois au lieu de 548 \$. Malgré cela, elle n'en serait qu'aux 2/3 de la mesure du panier de consommation.

...les trois demi-indexations des prestations d'aide sociale de 2005 à 2007 privent les personnes de 193 \$/an. C'est une perte sèche de 3 % par rapport à l'augmentation du coût de la vie. Qui accepterait de voir son pouvoir d'achat réduit de 3 % alors qu'il est déjà scandaleusement insuffisant ?

...un couple à l'aide sociale n'a pas le double d'une personne seule, ni pour la prestation, ni pour l'exemption des gains de travail permis.

...à l'aide sociale, peu importe le nombre d'enfants, seulement 100\$ par mois de pension alimentaire demeurent à la famille, le reste est coupé ou retourne à l'État.

...en tenant compte de l'augmentation du coût de la vie, le salaire minimum valait 2 \$ de plus en 1977 qu'aujourd'hui. S'il avait été indexé régulièrement, il serait aujourd'hui à plus de 10 \$/heure.

...les personnes au salaire minimum travaillent en moyenne 25 heures/semaine : elles sont pour la plupart dans les services aux individus (commerce de détail, restauration, hébergement). L'organisation du travail dans ces secteurs vise à « optimiser l'utilisation des ressources humaines » ; par conséquent les postes sont souvent temporaires et les horaires sont atypiques (sur appel, heures brisées); la rémunération varie constamment, souvent complétée par des pourboires. À 25 heures/semaine et 8 \$/heure, le revenu annuel est de 10 400 \$.

...à 8 \$/heure, taux du salaire minimum à la fin de 2007, il faut travailler 51 heures par semaine pour arriver au seuil de faible revenu pour une personne seule.

... les étudiantEs du premier cycle universitaire qui étudient à temps plein et n'ont pas d'autre revenu que le régime gouvernemental de prêts et bourses ont droit à 730 \$ par mois pour leur besoins de base (mises à part les dépenses relatives aux études, comme les frais de scolarité). Si unE étudiantE a un enfant, elle ou il se voit accorder 221 \$ de plus par mois, et encore 151 \$ de plus si l'enfant va dans un service de garde subventionné. Les premiers 305 \$ reçus à chaque mois sont un prêt, remboursable à la fin des études; les bourses ne commencent qu'au-delà de 305 \$ par mois.



LES QUINTILES DE REVENUS

Voici le tableau des revenus au Québec, présenté en tranches d'un cinquième de la population.

La population est divisée par tranches d'un cinquième ou de 20%, appelées aussi quintiles. Pour chaque quintile, on donne le revenu privé, c'est-à-dire le revenu gagné par les personnes, et les revenus de transfert, c'est-à-dire les argents versés par les gouvernements (pension de vieillesse, allocations familiales, aide sociale, prime au travail, allocation logement etc); leur addition

donne le revenu total; l'impôt prélevé est ensuite indiqué; en le soustrayant du revenu total, on obtient le revenu disponible. On peut calculer l'impôt net en soustrayant de l'impôt les paiements de transfert.

Remarquer les inégalités de revenus : le quintile le plus riche gagne deux fois ce que le 4^e quintile gagne. Si on regarde les centiles au lieu des quintiles, l'écart devient effarant. Voir l'outil sur www.growinggap.ca.

Revenu moyen des unités familiales selon le type de revenu et impôt moyen dans chaque quintile de revenu disponible, Québec, 2005

	Quintile (Cinquième)				
	1	2	3	4	5
	(le plus pauvre)		\$	(le plus riche)	
Personnes seules					
Revenu privé	2 854	4 972	14 584	29 249	61 598
Revenus de transfert	4 415	9 257	7 042	4 456	2 834
Revenu total	7 269	14 229	21 626	33 705	64 432
Impôt	371	258	1 884	5 514	15 196
Revenu disponible	6 898	13 971	19 742	28 191	49 236
Familles					
Revenu privé	10 340	30 421	49 315	74 245	139 011
Revenus de transfert	12 683	11 273	9 662	6 975	4 926
Revenu total	23 024	41 694	58 977	81 220	143 937
Impôt	994	4 197	8 592	14 719	35 357
Revenu disponible	22 029	37 498	50 384	66 501	108 580
Ensemble des unités					
Revenu privé	4 526	17 123	34 191	56 591	119 337
Revenus de transfert	7 297	9 466	8 832	7 998	5 373
Revenu total	11 823	26 589	43 024	64 589	124 709
Impôt	629	2 257	5 770	10 955	28 929
Revenu disponible	11 194	24 331	37 253	53 634	95 780

Ce tableau est disponible sur le site Internet de l'Institut de la statistique du Québec :

www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/famls_mengs_niv_vie/revenus_depense/revenus/revmoyquint.htm



QUELQUES DOCUMENTS ÉCLAIRANTS SUR LES ENJEUX DE LA PÉTITION

L'organisme Au bas de l'échelle a publié un travail très bien documenté en faveur de la hausse du salaire minimum : *Le salaire minimum, la pauvreté et l'emploi*. Disponible en imprimé et sur internet : www.aubasdelechelle.ca/publications-salaire-minimum.html

Le Front commun des personnes assistées sociales a mené une recherche action : *Femmes assistées sociales*. Disponible en imprimé et sur internet : www.fcpcasq.qc.ca

Un petit document très éclairant de l'organisme ATD Quart Monde sur les préjugés : *Livret « Changer de regard »*. Sur : www.atdquartmonde.ca

Une publication de l'R des Centres de femmes du Québec : *La pauvreté, une décision politique*. Sur : www.rcentres.qc.ca/publications/Pauvrete-decision-politique.pdf

L'analyse de la démarche de consultation menée par le Collectif : *Analyse de la démarche « Couvrir les besoins et sortir de la pauvreté au Québec »*. Mise en ligne en 2008 sur www.pauvrete.qc.ca

Le rapport du comité du PIDESC sur les violations des droits au Québec : *L'ONU condamne nos gouvernements pour leurs politiques sociales*. Sur : www.liguedesdroits.ca

LA LOI VISANT À LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

Extraits à connaître

Article 1

La présente loi vise à guider le gouvernement et l'ensemble de la société québécoise vers la planification et la réalisation d'actions pour combattre la pauvreté, en prévenir les causes, en atténuer les effets sur les individus et les familles, contrer l'exclusion sociale et tendre vers un Québec sans pauvreté.

Article 4

La stratégie nationale vise à amener progressivement le Québec d'ici 2013 au nombre des nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres.

Article 5

Ces actions doivent permettre d'intervenir à la fois sur les causes et sur les conséquences de la pauvreté et de l'exclusion sociale pour que chaque personne puisse disposer du soutien et de l'appui que nécessite sa situation afin qu'elle puisse elle-même cheminer vers l'atteinte de son autonomie et participer activement à la vie sociale et au progrès collectif.

Article 6

Les buts poursuivis par la stratégie nationale sont les suivants :
1° promouvoir le respect et la protection de la dignité

des personnes en situation de pauvreté et lutter contre les préjugés à leur égard ;

2° améliorer la situation économique et sociale des personnes et des familles qui vivent dans la pauvreté et qui sont exclues socialement ;

3° réduire les inégalités qui peuvent nuire à la cohésion sociale.

Article 9

Les actions liées au renforcement du filet de sécurité sociale et économique doivent notamment viser à :

1° rehausser le revenu accordé aux personnes et aux familles en situation de pauvreté ;

2° favoriser le maintien ou l'intégration en emploi des travailleurs à faibles revenus, notamment par des suppléments à leurs revenus de travail ;

3° rendre accessibles des services en matière de santé, de services sociaux et d'éducation ;

4° favoriser, pour les personnes et les familles en situation de pauvreté, l'accès, en toute dignité, à un approvisionnement alimentaire suffisant et nutritif, à un coût raisonnable ;

5° favoriser l'accès à un logement décent à un prix abordable par des mesures d'aide au logement ou par le développement



du logement social.

Article 10

Dans le cadre de l'orientation visant à favoriser l'accès à un emploi et à valoriser le travail, le gouvernement doit se concerter avec ses différents partenaires du marché du travail et les organismes communautaires afin, notamment :

4° d'améliorer la qualité des emplois afin que les personnes qui travaillent puissent disposer d'un revenu permettant un niveau de vie décent.

Article 14

Le gouvernement doit fixer des cibles à atteindre, notamment afin d'améliorer le revenu des prestataires du Programme d'assistance-emploi, et celui des personnes qui occupent un emploi à temps plein ou de manière soutenue et qui sont en situation de pauvreté.

Article 17

Le plan d'action doit aussi prévoir des mesures et des programmes visant à améliorer la situation économique et sociale des personnes et des familles en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.

LES GRANDS TEXTES SUR LES DROITS HUMAINS :

Extraits à connaître

Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH, 1948)

Article 22

Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays.

Article 23

Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage.

Tous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal.

Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous autres moyens de protection sociale.

Article 25

Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.

Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC, 1966)

Article 7

Les Etats parties au présent Pacte reconnaissent le droit qu'à toute personne de jouir de conditions de travail justes et favorables, qui assurent notamment:

- a / la rémunération qui procure, au minimum, à tous les travailleurs:
- une existence décente pour eux et leur famille conformément aux dispositions du présent Pacte.

Article 11

1. Les Etats parties au présent Pacte reconnaissent le droit de toute personne à un niveau de vie suffisant pour elle-même et sa famille, y compris une nourriture, un vêtement et un logement suffisants, ainsi qu'à une amélioration constante de ses conditions d'existence. Les Etats parties prendront des mesures appropriées pour assurer la réalisation de ce droit et ils reconnaissent à cet effet l'importance essentielle d'une coopération internationale librement consentie.

Article 15

1. Les Etats parties au présent Pacte reconnaissent à chacun le droit:

- a / de participer à la vie culturelle;
- b / de bénéficier du progrès scientifique et de ses applications.



LE COLLECTIF POUR UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ

Le Collectif pour un Québec sans pauvreté est à la fois un mouvement et un espace citoyen qui vise à générer de façon pluraliste et non partisane, avec les personnes en situation de pauvreté et toute personne ou organisation qui veut y contribuer, les conditions nécessaires pour établir les bases permanentes d'un Québec sans pauvreté.

Il regroupe 32 organisations québécoises, populaires, communautaires, syndicales, religieuses, féministes, étudiantes, coopératives ainsi que des collectifs régionaux dans presque toutes les régions du Québec. Son réseau d'appui se répartit parmi plusieurs secteurs de la société civile.

Le Collectif est à l'origine, par sa propre proposition de loi sur l'élimination de la pauvreté et par la mobilisation citoyenne qui l'a accompagnée, du débat public et des ouvertures politiques qui ont conduit à la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* votée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec en décembre 2002.



Groupes nationaux membres :

Association québécoise des banques alimentaires et des Moissons (AQBAM) • Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI) • ATD Quart-Monde • Au bas de l'échelle • Caisse d'économie solidaire Desjardins (CECOSOL) • Carrefour de participation, ressource et formation (CPRF) • Centrale des syndicats démocratiques (CSD) • Centrale des syndicats du Québec (CSQ) • Centre Justice et Foi (CJF) • Collectif des entreprises d'insertion du Québec • Confédération des syndicats nationaux (CSN) • Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH) • Conférence religieuse canadienne (CRC) • Fédération des associations des familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ) • Fédération des femmes du Québec (FFQ) • Fédération des infirmières et des infirmiers du Québec (FIIQ) • Fédération des locataires de HLM du Québec (FLHLMQ) • Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) • Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) • Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) • Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ) • Groupe Solidarité Justice • Ligue des droits et libertés • L'R des centres de femmes du Québec • Mouvement québécois des camps familiaux (MQCF) • Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec • Regroupement des Auberges du coeur du Québec • Regroupement des cuisines collectives du Québec (RCCQ) • Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ) • Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ) • Regroupement québécois des intervenants et des intervenantes en action communautaire, en CLSC et en centre de santé (RQIAC) • Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ).